



## **PAR COURRIEL**

Baie-Comeau, le 29 octobre 2020

Madame Geneviève Grenier  
Coordonnatrice de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

### **Objet : Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

Madame la Coordonnatrice,

En réponse à votre demande d'information datée du 8 octobre 2020, voici les éléments en lien avec votre question qui seront considérés par le ministère de la Culture et des Communications afin d'émettre son avis.

La prise en compte des impacts du projet devrait s'appuyer sur la démarche d'aménagement culturel du territoire relatif aux paysages, présentée dans le guide *Territoire hérité, habité, légué – L'aménagement culturel du territoire* à l'adresse suivante [www.mcc.gouv.qc.ca/AmenagementTerritoire](http://www.mcc.gouv.qc.ca/AmenagementTerritoire).

Il importe de prendre en compte la reconnaissance de la collectivité quant aux paysages afin de favoriser l'acceptabilité du projet et une meilleure intégration au milieu. Le Ministère s'intéressera à l'inclusion des valorisations sociales et culturelles attribuées par la population au paysage et aux dimensions immatérielles du paysage. À cet effet, il est recommandé de présenter les résultats de l'analyse paysagère à la collectivité afin que celle-ci puisse émettre ses préoccupations quant aux impacts du projet sur les valeurs esthétiques et économiques, mais aussi environnementales, sociales et culturelles qu'elle attribue au paysage. Pour aider à comprendre l'importance des préoccupations et des valorisations, le Ministère s'intéressera également à la prise en compte des initiatives locales ou régionales en matière de paysage.

Ce processus permet ainsi de considérer plusieurs dimensions et propose des solutions consensuelles, limitant les impacts négatifs ou créant des paysages dignes d'intérêt.

...2

Lors d'une évaluation environnementale ayant trait aux paysages culturels, le Ministère peut être amené à poser l'une ou les questions suivantes à un promoteur :

- Le projet pourrait-il entraîner des répercussions sur la structuration du territoire et sur la composition des paysages des municipalités concernées ?
- Quelles méthodes ou activités le promoteur a-t-il menées pour prendre en compte les préoccupations et les valorisations de la collectivité à l'égard des paysages et de l'impact que le projet aura sur ceux-ci ?
- L'initiateur de projet a-t-il effectué une analyse paysagère en collaboration avec la collectivité, c'est-à-dire en considérant ses préoccupations quant aux impacts du projet sur les valeurs esthétiques et économiques, mais aussi environnementales, sociales et culturelles qu'elle attribue au paysage? Sinon, pourquoi ?
- L'initiateur de projet a-t-il évalué le degré d'importance de ces préoccupations afin de justifier la variante retenue du projet et d'identifier les mesures d'atténuation à mettre en place ? Sinon, pourquoi ?
- L'initiateur de projet a-t-il pris en compte les initiatives locales ou régionales à l'égard du paysage ?
- Quelles solutions limitant les impacts ou créant des paysages dignes d'intérêt l'initiateur de projet propose-t-il ? Ces solutions ont-elles l'appui de la collectivité ?

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Jimmy Trottier, conseiller en développement culturel, par courriel à l'adresse suivante : [jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jimmy.trottier@mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame la Coordinatrice, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Pierre Dassylva

N/Réf. 39072